

[CHARTRES
2016]

FORMATIONS PROFESSIONNELLES

Restaurateur de vitraux
« biens communs »*

Vitrailliste*

*Certification professionnelle
Arrêté du 22 janvier 2013



Chartres

CENTRE INTERNATIONAL DU VITRAIL

Module 1

Les bases du vitrail

400 h / 12 semaines

On y aborde les bases des métiers du vitrail : les matériaux (les verres, les plombs, les papiers...), les outils (coupe-verre, crayons, compas...), les mises en œuvre, et l'installation des vitraux dans des fenêtres ou des châssis.

Programme général des 12 semaines :

- premières notions et premières réalisations,
- tracés et agrandissements,
- les vitreries classiques,
- pose et dépose,
- le vitrail Tiffany,
- examen final.

Coût du module 1

6 800 €

Module 2

La peinture sur verre et le fusing

400 h / 12 semaines

Il est consacré principalement à la peinture sur verre traditionnelle (grisailles, céments et émaux et aux mises en œuvre : applications, cuissons...) mais aussi aux techniques contemporaines comme le fusing.

Programme général des 12 semaines :

- contour et cerne,
- la figuration médiévale,
- céments et émaux,
- évolution des techniques de modelé,
- le fusing,
- examen final.

Coût du module 2

6 800 €

CALENDRIER

Janvier	Février	Mars	Avril
04/01-08/01	01/02-05/02		
11/01-15/01		07/03-11/03	04/04-08/04
	15/02-19/02	14/03-18/03	
25/01-29/01	22/02-26/02	21/03-25/03	18/04-22/04
			25/04-29/04

Mai	Juin	Juillet	Septembre
		04/07-08/07	29/08-02/09
09/05-13/05	06/06-10/06		05/09-09/09
	13/06-17/06	18/07-22/07	
23/05-27/05		25/07-29/07	19/09-23/09
	27/06-01/07		26/09-30/09

Module 3

La restauration des vitraux

« biens communs »

200 h / 6 semaines

C'est un complément à la formation de vitrailliste permettant de restaurer des vitraux « biens communs » (c'est-à-dire des vitraux récents, des vitreries de particuliers ou des vitraux d'églises non classés).

Programme général des 6 semaines :

- la documentation,
- les nettoyages,
- les consolidations,
- les réintégrations,
- la prévention,
- examen final.

Coût du module 3

3 400 €

Ces formations sont essentiellement des formations techniques. Elles se déroulent en atelier. La plus grande partie du temps de formation est consacrée à la pratique. L'outillage est prêté et les matériaux sont fournis. Un cahier de cours est remis chaque semaine.

Les 3 modules comprennent chaque semaine des compléments sur les coûts de revient et les prix, la technologie du vitrail, la sécurité et la prévention ainsi que les divers aspects de l'exercice professionnel.

Les candidats à ces formations peuvent suivre la totalité des modules l'un après l'autre au cours d'une année civile, ou suivre un premier module et revenir l'année suivante pour suivre un deuxième module, ou encore suivre directement le deuxième ou le troisième module sous réserve des prérequis nécessaires.

La durée de la formation complète (trois modules) est de 1 000 h (2 fois 400 h et 1 fois 200 h). Elle se répartit sur l'année civile à raison d'une alternance de deux semaines de formation pour une semaine libre.

Les deux premiers modules sont sanctionnés par une certification professionnelle intitulée « Vitrailliste » de niveau 4 et le troisième module par une certification intitulée « Restaurateur de vitraux "biens communs" » de niveau 4 - arrêté du 22 janvier 2013/J. O. du 5 mars 2013.

Évaluation et diplômes

L'évaluation de chaque participant est faite par les formateurs en cours de formation.

Une vérification des acquis est faite à l'aide d'une fiche « je dois être capable de... » laquelle permet, en 5 ou 10 points essentiels, de vérifier l'acquisition des connaissances et des savoir-faire abordés dans la semaine.

Un examen final est organisé au terme des modules 1 et 2, et au terme du module 3. Il comporte trois épreuves : la soutenance de deux réalisations devant un jury et une expertise soit d'un vitrail peint soit d'un vitrail à restaurer.

Au terme de ces examens et sous réserve d'avoir réussi, une certification professionnelle est délivrée au candidat. Ce diplôme permettra aux futurs professionnels de répondre à des appels d'offres de réalisation ou de travaux de restauration sur des vitraux « biens communs » (patrimoine rural ou urbain non classé, patrimoine privé) en qualité d'artisan restaurateur.

Octobre	Novembre	Décembre
		05/12-09/12
	14/11-18/11	12/12-16/12
17/10-21/10	21/11-25/11	
24/10-28/10		

